



MUNICIPALITE

**PREAVIS N° 12/2008
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Renouvellement du véhicule
de l'officier de service du CRDIS RIVIERA**

Séance de la commission :

**mardi 11 mars 2008, à 19h00
Hôtel de Ville, salle n° 3**

Vevey, le 14 février 2008

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit de CHF 28'500.— afin de financer le renouvellement du véhicule de l'officier de service du Centre Régional de Défense Incendie et Secours Riviera (Vevey-La Tour-de-Peilz) correspondant au 2/3 de la valeur. En effet, le tiers restant est pris en charge par la Commune de La Tour-de-Peilz selon une répartition décidée d'un commun accord par les deux municipalités. La Commune de La Tour-de-Peilz a planifié ce montant dans son budget 2008 qui a été accepté par le Conseil Communal.

I. Historique

Dès la séparation des services de police et du feu (en date du 30 juin 1990), le service du feu a dû se doter d'un véhicule pour l'officier de service, la police n'offrant plus les prestations de premières reconnaissances sur les lieux d'intervention.

A cette période, les véhicules du bataillon des sapeurs-pompiers étaient à la charge de la commune. A la suite d'un accord entre les autorités et le commandant de l'époque, le véhicule utilisé par l'officier de service fut fourni par le commandant qui recevait à ce titre une indemnité annuelle. Ce véhicule, propriété du commandant, était immatriculé au nom de la commune afin de disposer des signaux prioritaires. Ce mode de faire a perduré jusqu'en fin 2000. Dès le 1^{er} janvier 2001 le véhicule de l'officier de service existant a été racheté au commandant de l'époque. Lors de la fusion des bataillons de Vevey et de La Tour-de-Peilz, ce véhicule a été inséré dans le budget du CRDIS Riviera (2/3 Vevey et 1/3 La Tour-de-Peilz).

II. Missions

Lors de chaque mission, ce véhicule est engagé par le chef d'intervention. Il lui permet, entre autres :

- en arrivant rapidement et en précédant l'ensemble des forces de secours, de définir les mesures d'urgence et de choisir la tactique d'intervention la mieux adaptée au caractère de la situation,
- de se déplacer rapidement et aisément sur toutes les missions de reconnaissance et de levée de doutes,
- de se déplacer en toute sécurité sur le lieu de l'intervention (signaux prioritaires, matériel de signalisation à bord).

III. Motivations de remplacement

A ce jour, ce véhicule, avoisinant les 180'000 kilomètres, a été mis en circulation le 1^{er} mai 1995 et est utilisé par les sapeurs-pompiers depuis 1999.

Aujourd'hui et afin de pouvoir maintenir une immatriculation (expertise), il est nécessaire d'effectuer de coûteuses réparations. Un devis effectué par l'atelier de la Ville de Vevey, fait mention d'un prix de CHF 8'324.95. De plus et vu son âge, sa cotation argus est nulle.

L'âge, le kilométrage, le coût d'une remise en état ainsi que la fréquence rapprochée des contrôles techniques dans les prochaines années sont des arguments en faveur du renouvellement de ce véhicule. En effet, le montant de CHF 8'324.95.- ne se justifie en aucune manière sur un véhicule dont la valeur est égale à zéro.

Ce véhicule ne fait pas partie des véhicules fournis par l'établissement cantonal d'assurance (ECA), non pas parce qu'il ne le juge pas utile ou opportun mais, pour des soucis de mise à disposition de véhicules standards sur l'ensemble du canton.

Le cahier des charges lié à un véhicule d'officier de service diffère de manière importante, que l'on soit un centre de renfort, un centre régional, que l'on soit en plaine ou en montagne, etc. Aussi, s'agissant d'un véhicule léger, il apparaît comme cohérent et finalement peu onéreux, de laisser le choix de ce matériel aux différents corps de pompiers. D'autre part, l'ECA, malgré le fait qu'il ne le fournisse pas, recommande l'acquisition d'un véhicule pour l'officier de service. Dans la situation de CRDIS, l'ECA estime même, vu le secteur à couvrir et le nombre d'interventions, l'achat de ce véhicule essentiel pour remplir les missions dévolues à notre centre.

Dans le cadre de ce remplacement, il convient de considérer le nombre d'interventions et non pas le nombre de kilomètres annuels parcourus si ce n'est pour prendre en compte la diminution des frais variables liés à l'usure du véhicule. Dans cette option, un véhicule neuf est cohérent.

IV. Motivations de l'offre

Avant d'effectuer un choix de véhicule, des contacts ont été pris avec deux Services de Défense et Incendie ayant le même genre d'interventions que le CRDIS Riviera. Ceci afin de déterminer avec pertinence l'utilité d'un véhicule pour l'officier de service et dans l'affirmative le type de véhicule idéal.

Il convient de rappeler que tous les centres régionaux disposent d'un véhicule pour leur officier de service, (Montreux, Nyon, Yverdon-les-Bains, Riviera) et de nombreux centres de moindre importance disposent également de ce type de véhicule.

A la suite de ces contacts et de l'analyse des besoins du CRDIS, le cahier des charges suivant a été établi :

1. Véhicule à transmission intégrale, d'une cylindrée de 2l. maximum, afin d'offrir une qualité d'intervention optimum (sécurité d'engagement et capacité à atteindre l'objectif) sur l'ensemble du territoire sous la responsabilité du CRDIS allant des portes du Valais jusqu'au Lavaux en passant par la frontière fribourgeoise,
2. Véhicule à moteur diesel, équipé d'un filtre à particules,
Pour rappel :
Un véhicule diesel offre les avantages suivants sur un moteur à essence :
20 à 30% de consommation en moins (litres)
10 à 15% d'émissions de CO2 en moins (le diesel a une densité plus haute et contient plus de carbone par litre que l'essence)
bonne accélération déjà à bas régime (dès environ 1'600 tours/min)
grande autonomie par plein de carburant
3. Budget complet, équipement et véhicule, inférieur à CHF 50'000.-,
4. Le rapport entre le prix, les émissions de CO2 et l'étiquette énergétique se doit d'être le meilleur possible. C'est-à-dire que le véhicule idéal doit être le moins cher possible, émettre le moins de CO2 possible et avoir la valeur (note) énergétique A. L'ordre des critères constitue la pondération d'importance de chacun de ces points,
5. Pour répondre aux exigences du point 4, un véhicule neuf sera préféré à un véhicule d'occasion,

6. L'offre proposée contiendra, en outre, un prix pour 4 roues d'hiver et la livraison du véhicule en rouge ral 3000 (rouge pompier),
7. Equipement lié à l'activité du CRDIS
 - Fourniture et pose d'une rampe prioritaire
 - Fourniture et pose de flashs prioritaires avant
 - Fourniture et pose d'un chargeur de batterie prise 220 volt, prise extérieure
 - Fourniture et pose d'une prise 220 v. dans coffre arrière
 - Fourniture et pose d'un support téléphone mobile commande « mains libres »
 - Transfert d'une station radio mobile avec commandes au volant
 - Transfert d'un chargeur de radio portable
 - Transfert d'un enregistreur « fin de parcours Rag 1000 »
 - Aménagement du coffre arrière (caisson)
 - Marquage du véhicule, bandes réfléchissantes plus logos CRDIS

Ce cahier des charges a été présenté à plusieurs fournisseurs et a permis d'établir le tableau comparatif suivant :

Marque	4x4	Emission CO2	Cat. RE	Diesel / Essence FAP	Cylindrée	Garantie	Services	Prix de l'offre TTC
Audi A3 break	X	148 g/km	A	D/FAP	1968 cm3	3 ans	Inclus 3 ans	CHF 42'400.00
Mitsubishi Outlander	X	177 g/km	B	D/FAP	1968 cm3	3 ans	non inclus	CHF 39'280.00
Skoda Octavia Combi	X	165 g/km	A	D/FAP	1900 cm3	2 ans	non inclus	CHF 30'445.00
Subaru Forester	X	220 g/km	E	E	1994 cm3	3 ans	non inclus	CHF 30'690.00
Opel Vectra	-	162 g/km	A	D/FAP	1910 cm3	3 ans	inclus 5 ans	CHF 33'370.00
Peugeot 307 break	-	148 g/km	A	D/FAP	1997 cm3	3 ans	inclus 3 ans	CHF 32'990.00
VW Golf TDI Variant	-	148 g/km	A	D/FAP	1968 cm3	2 ans	non inclus	CHF 38'087.00

Malgré le cahier des charges, des offres pour des véhicules sans transmission intégrale ont été prises en compte soit par le fait que le constructeur ne fournit pas de véhicules de ce type, soit pour des questions de coût, soit pour des aspects environnementaux.

Pour l'équipement électrique, les offres suivantes ont été établies :

Entreprise	Prix de l'offre TTC
Auto-Electricité	CHF 9'691.75
Missilliez SA	CHF 9'853.80
Voltec SA	CHF 13'218.65

L'installation d'un caisson dans le coffre arrière ainsi que le marquage du véhicule sont devisés à un montant total toutes taxes comprises de CHF 2'500.-. Ce montant sera affiné dès l'acceptation du présent préavis (le type du véhicule retenu sera alors connu).

V. Aspect financier

Budget

Cette acquisition figurait dans le budget 2008 et a été refusée par le Conseil communal veveysan, suite à un amendement déposé par la Commission des finances. C'est la raison pour laquelle cette acquisition fait l'objet du présent préavis.

Prix du véhicule

Le véhicule retenu (Skoda Octavia Combi) est fourni au prix de CHF 30'445.- TTC.

Prix des équipements

Les équipements électriques seront fournis et installés au prix de CHF 9'691.75.- TTC.

Le caisson de coffre et le marquage du véhicule sont devisés à CHF 2'500.- TTC

Financement

Le financement de cet investissement sera assuré par la trésorerie courante.

Amortissement

Nous proposons d'amortir cet investissement de la manière suivante :

Coût total de l'investissement (30'445 + 9'691.75 + 2'500)	CHF 42'636.75
./ Part de la Commune de La Tour-de-Peilz	CHF 14'212.25
Solde à amortir par la commune de Vevey	CHF 28'424.50

Nous proposons d'amortir la « part veveysanne » en une seule fois en prélevant le montant correspondant sur le Fonds de réserve « Défense contre l'incendie », compte de bilan n° 9206.48, qui présente un solde disponible de fr. 1'097'562.- au 31 décembre 2007.

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU** le préavis N° 12/2008, du 14 février 2008, concernant le renouvellement du véhicule du chef d'intervention du Centre Régional de Défense Incendie et Secours de la Riviera.
- VU** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

1. d'accorder à la municipalité un crédit de Fr. 28'500.- pour financer, à hauteur des deux tiers de sa valeur, le renouvellement du véhicule d'officier de service du Centre Régional de Défense Incendie et Secours Riviera (Vevey-La Tour-de-Peilz) ; le solde, soit un montant de Fr. 14'300.- étant pris en charge par la Commune de La Tour-de-Peilz ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte de bilan « dépenses d'investissement »
3. d'amortir cette dépense en une seule fois par prélèvement sur le Fonds de réserve « Défense contre l'incendie », compte de bilan n° 9206.48.

Au nom de la Municipalité
le Syndic le Secrétaire



Laurent Ballif P.-A. Perrenoud

Municipal-délégué : Monsieur Lionel Girardin – Municipal de la Sécurité